



UTILISATION DU LOGICIEL OVAL-E

Suite à votre préinscription auprès de notre secrétariat, vous avez ou allez recevoir un mail avec pour expéditeur NE-PAS-REPONDRE@FFR.FR et comme objet : **Demande d'affiliation à la F.F.R.**

Ce mail contient vos identifiant / mdp pour vous permettre de vous connecter au nouveau logiciel mis en place par la FFR pour remplir votre dossier personnel, générer le certificat médical à faire signer par votre médecin puis générer votre licence FFR et/ou la licence de votre enfant.

Tant que votre dossier n'est pas terminé, il vous faut conserver ce mail dans votre messagerie.

Une fois que vous aurez cliqué sur lien, veuillez saisir votre identifiant / Mot de passe contenu dans le fameux mail.

Accéder à votre compte

 

Identifiant *

Mot de passe *

[Mot de passe oublié ?](#)

CONNEXION

Une fois votre identifiant et votre mot de passe renseignés et après avoir cliqué sur Connexion, vous arriverez sur la fenêtre d'accueil d'OVAL-E au niveau du Formulaire d'affiliation à la FFR.



ETAPE 1 : Informations personnelles

DATE DE LA DEMANDE : 13/06/2017

CLUB : 5319G / S C GRISOLLAIS

AFFILIE : 2011101121553

TYPE DE LA DEMANDE : Re-affiliation

COMITE : 3023L / MIDI PYRENEES

DOSSIER : 201700015970B0

Les informations marquées d'un astérisque () sont obligatoires et doivent impérativement être renseignées pour valider la demande d'affiliation.*

ETAPE 1 : INFORMATIONS PERSONNELLES

Informations sur le licencié

NOM *	RODRIGUEZ
PRÉNOM *	NOAH
DATE NAISSANCE *	11/10/2011
SEXE *	Masculin
NATIONALITÉ *	France
VILLE NAISSANCE *	TOULOUSE
CODE POSTAL NAISSANCE *	31000
TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL	
TÉLÉPHONE PORTABLE	
TÉLÉPHONE DOMICILE	
LISTE ROUGE *	Non
AUTORISATION CNIL *	Non
EMAIL *	sivies@free.fr

Vous devez compléter l'étape 3.

SAUVEGARDER LES INFORMATIONS SAISIES

Bien vérifier les informations saisies, compléter les informations manquantes, les modifier si nécessaire.

Attention toutes les lignes avec le signe * sont obligatoires, il faut donc les compléter.

Penser à cliquer sur le bouton en bas de l'écran afin de sauvegarder régulièrement les informations saisies.



ETAPE 2 : Sélectionner les licences désirées

ETAPE 2 : SELECTIONNER LES LICENCES DESIREES

LICENCE *	Licence de joueur	▲
	Educatif	▼
LCA *	Non	▼
LICENCE EDUCATEUR / ENTRAINEUR *	Licence éducateur / entraîneur	▲
	Non	▼
LICENCE ARBITRE *	Licence arbitre	▲
	La licence d'arbitre ne doit pas être demandée pour les joueurs en capacité d'arbitrage. Merci de cocher L.C.A dans la qualité de joueur.	
	Non	▼
LICENCE DIRIGEANT *	Licence dirigeant	▲
	Non	▼

Au niveau de cette partie, vérifier que la licence soit bien de type Educatif. Pour le reste, en fonction de vos fonctions au sein du club et de l'école, les champs seront pré remplis.

Pour la licence dirigeant, cocher les 2 cases dirigeant d'association et la case DAT (dirigeant accès terrain).

ETAPE 3 : Valider les mentions légales et assurances :

ETAPE 3 : VALIDER LES MENTIONS LÉGALES ET ASSURANCES

Le demandeur déclare par la présente :

Accepter d'être domicilié au siège du club auprès duquel il est rattaché.
Accepter de se soumettre à toutes les décisions ou sanctions qui lui seraient infligées par la FFR ou un Comité Territorial en sa qualité de licencié à la FFR.
Refuser que les renseignements figurant sur le présent document soient utilisés par la FFR à des fins commerciales, associatives ou humanitaires.
Etre informé qu'il possède un droit d'accès et de rectification auprès de la FFR pour les renseignements à caractère personnel le concernant (Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978).
J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de la FFR

Informations relatives aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby

J' reconnais avoir été informé(e) par la FFR, par mon Comité Territorial et par mon club :

- des contraintes spécifiques liées à la pratique du rugby, tant à l'entraînement qu'en compétition, et de la nécessité d'une préparation adéquate, notamment de la colonne vertébrale, selon le poste occupé.
- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par l'intermédiaire de ma licence souscrite auprès de la FFR pour lesquelles une notice figure ci-dessous (bouton "Prendre connaissance des assurances et des options facultatives").
- de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.
- que lesdites garanties complémentaires proposées figurent au dos du présent document et me permettent en particulier de porter la limite des garanties de 4,5 à 6 M€ maximum pour les IPP importantes.

Informations relatives aux assurances à prendre afin de pratiquer le rugby

PRENDRE CONNAISSANCE DES ASSURANCES ET DES OPTIONS FACULTATIVES *

A) Le demandeur déclare par la présente

Cocher : J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de la FFR

B) Informations relatives aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby

Cocher : Je reconnais avoir été informé par la FFR, par mon comité territorial, et par mon club.

C) Informations relatives aux assurances à prendre afin de pratiquer le rugby

Cliquer sur : Prendre connaissance des assurances et options facultatives, une nouvelle fenêtre s'ouvre :



Assurances



Partenaire et assureur officiel de la F.F.R.
NOTICE ASSURANCE
 conformément aux articles L.321-1 et suivants
 et L.331-9 et suivants du code du sport
CONTRATS ASSURANCE N° R132540.014H ET N° R132540.015J
CONTRAT ASSISTANCE N° 1271

Validité à compter du 1^{er} juillet 2017
 Fin de validité : 31 octobre 2018

Les contrats d'assistance et d'assurance peuvent être consultés au siège de la Fédération Française de Rugby. **Le club tient à votre disposition un guide d'information relatif aux garanties d'assurances.**

Quand et où êtes-vous assuré ?

Vous êtes assuré pendant la période de validité de votre licence, lors de la pratique du rugby, c'est-à-dire pendant les compétitions (**pour les pratiquants « Rugby Loisir » uniquement les matches amicaux**), les séances d'entraînement et aussi lors des trajets pour se rendre et revenir des compétitions (**des matches amicaux pour les pratiquants « Rugby Loisir »**), des séances d'entraînement, des réunions, ou des manifestations organisées par la Fédération ou ses organismes affiliés.

Vous êtes assuré dans le monde entier pour les garanties Responsabilité Civile, Accidents Corporels, Défense Pénale, en France et dans les Principautés de Monaco et d'Andorre pour la garantie Recours (sont seuls concernés les joueurs licenciés fédéraux des équipes françaises affiliés à la Fédération à l'occasion de matches exclusivement agréés par la FFR).

Sont exclus notamment de l'assurance :

- les accidents résultant de la pratique du ski, du bobsleigh, du skeleton, de l'ice surfing, de l'alpinisme, des sports de combat, des sports aériens, des sports mécaniques et de la spéléologie, du saut à l'élastique et du plongeon survenant lors de stages de vacances organisés par la F.F.R.,
- les accidents qui sont le fait volontaire du bénéficiaire du contrat,
- le suicide ou la tentative de suicide, conscient ou inconscient et la mutilation volontaire,
- les dommages survenues aux cours de manifestations, compétitions, courses ou épreuves sportives y compris leurs essais soumises à une assurance obligatoire ou nécessitant une autorisation administrative,
- les conséquences de la participation de l'assuré à des rixes, sauf en cas de légitime défense,
- Les dommages corporels de tout assuré qui n'a pas respecté les dispositions de l'article L.232.9 du code du sport,
- les dommages résultant de la prise volontaire de drogue, de stupéfiant ou d'un médicament non prescrit par le corps médical,
- les dommages dus à la conduite d'un véhicule sous l'emprise d'un état alcoolique.

Pour quoi êtes-vous assuré ?**1/ ASSURANCE FEDERALE****1.1 - Responsabilité Civile :****Décès**

Les préjudices patrimoniaux des ayants droit de la victime sont limités de la façon suivante :

Résultant des blessures subies au cours d'une action de jeu lors d'un match, d'un match amical ou d'une séance d'entraînement	Résultant d'un accident de trajet ou d'une quelconque autre cause survenant pendant un match, un match amical ou une séance d'entraînement (malaise cardiaque, rupture d'anévrisme...)
300.000 € + 50 % par enfant à charge (minimum 50.000 €)	50.000 € (minimum 15.000 €)

Déficit Fonctionnel Permanent de 6 à 100 %

Sont seuls indemnisés, s'ils sont médicalement reconnus, le Déficit Fonctionnel Permanent (D.F.P.), les frais d'assistance d'une tierce personne, les frais d'aménagement du domicile et/ou du véhicule, les pertes de revenus résultant de l'arrêt d'une activité rémunérée (avant consolidation) ou de l'impossibilité d'exercer une quelconque activité rémunérée (après consolidation), les frais futurs, le tout dans les limites des montants suivants :

Taux D.F.P	Limite de l'indemnisation (€)
de 6 à 15 %	400.000
de 16 à 25 %	600.000
de 26 à 39 %	800.000
de 40 à 100 %	4.500.000

Aucune indemnité n'est toutefois versée si le Déficit Fonctionnel Permanent est inférieur à 6 %.

La garantie est étendue, dans les deux ans qui suivent la date de consolidation fixée par le médecin de l'assureur, aux aggravations entraînant une augmentation des séquelles. Passé ce délai la garantie ne sera pas accordée.

Le montant de la garantie « Accidents Corporels » est limité à 11.500.000 € par sinistre, quel que soit le nombre de victimes.

Le délai de prescription de l'action est de 2 ans pour les garanties frais de soins et déficit fonctionnel permanent, de 10 ans pour la garantie décès (Code des Assurances, art. L.114-1 et L.114-2).

1.5 - Tarifs licence assurance 2017/2018

VOIR TARIFS R.G. 2017/2018

2/ ASSURANCE INDIVIDUELLE DE PERSONNE – GARANTIE COMPLEMENTAIRE FACULTATIVE MAIS RECOMMANDEE

Les indemnités réglées au titre de cette garantie « Accidents Corporels » sont déductibles des indemnités qui vous seraient allouées au titre de la garantie « Responsabilité Civile ».

Les indemnités sont évaluées selon le droit commun. Toutes les sommes versées ou dues par les organismes sociaux, les tiers tenus à indemnisation et par tout organisme intervenant dans l'indemnisation des préjudices assurés viennent en déduction de chacune des indemnités décrites ci-dessous.

2.1 - Garanties complémentaires en cas de décès ou de Déficit Fonctionnel Permanent : Décès

En bas du document, 2 cases à cocher :

complémentaires et dans la limite des frais réels :

- **Assurés sociaux** 150 % des tarifs conventionnés de la Sécurité Sociale en vigueur à la date du remboursement.
- **Non assurés sociaux** 200 % des tarifs conventionnés de la Sécurité Sociale en vigueur à la date du remboursement.
- **Les frais de prothèse dentaire** sont limités à 500 € par dent fracturée avec un maximum de 2.500 € par accident.
- **Les frais de chambre individuelle** sont pris en charge en cas d'intervention de la Sécurité Sociale ou d'un organisme similaire.
- **Les frais de transport en ambulance** 35 % des frais dans la limite de 500 € par accident.
- **Les frais d'optique pour les arbitres** sont limités à 400 € en cas de bris de lunettes au cours d'un match.



S.A au capital de 264.000 € Siret Paris B 379 429 756
 N° ORIAS 07 022 402

Pour les opérations de courtage d'assurances, garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L530-1 et L530-2 du code des assurances.

FIDELIA ASSISTANCE

Société anonyme au capital de 21.593.600 entièrement libéré
 Entreprise régie par le Code des Assurances – R.C.S. Nanterre B 377 768 601

Siret 377.768.601.00041 – NAF 6512Z

27 quai Carnot 92210 SAINT-CLOUD

GMF ASSURANCES

Société anonyme au capital de 181.385.440 €

Entreprise régie par le Code des Assurances

R.C.S. Paris B 398.972.901 NAF 6512Z

148 rue Anatole France 92597 LEVALLOIS-PERRET Cedex

☒ Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations figurant dans la notice d'assurance

Assurances complémentaires

☐ Option 1 : Je décide de souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées et je remplis les formalités correspondantes

☐ Option 2 : Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées, en toute connaissance de cause

ANNULER

VALIDER

« Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations... »

Et « Assurances Complémentaires » :

- Je coche l'option 1 si vous souhaitez souscrire aux garanties complémentaires de la GMF. Ces garanties complémentaires ne sont pas obligatoires puisque de base vous avez une assurance en étant affilié à la FFR. Ces assurances complémentaires sont assez élevées et sont plutôt réservées dans des cas bien précis (joueurs de + de 40 ans, situation de handicap ...). Dans ce cas bien précis, il vous faudra également joindre le règlement adéquat.
- Je coche l'option 2 si vous décidez de ne pas souscrire aux garanties complémentaires. Le cas le plus usuel notamment en Ecole de Rugby.

Puis cliquer sur le bouton Valider à droite du document afin de revenir sur l'écran principal.



 TABLEAU DE BORD ? 👤 🔘

/ (Re)affiliation/Mutation d'une personne BONJOUR, NOAH RODRIGUEZ !

Formulaire de (ré)affiliation / mutation à la F.F.R.

DATE DE LA DEMANDE : 13/06/2017	CLUB : 5319G / S C GRISOLLAIS	AFFILIE : 2011101121553
TYPE DE LA DEMANDE : Re-affiliation	COMITE : 3023L / MIDI PYRENEES	DOSSIER : 201700015970B0

Les informations marquées d'un astérisque (*) sont obligatoires et doivent impérativement être renseignées pour valider la demande d'affiliation.

ETAPE 1 : INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM *

PRÉNOM *

DATE NAISSANCE *

SEXE *

NATIONALITÉ *

VILLE NAISSANCE *

CODE POSTAL NAISSANCE *

Informations sur le licencié ^

NOM	RODRIGUEZ
PRÉNOM	NOAH
DATE NAISSANCE	11/10/2011
SEXE	Masculin
NATIONALITÉ	France
VILLE NAISSANCE	TOULOUSE
CODE POSTAL NAISSANCE	31000

Le formulaire peut être vérifié par votre Club.

SAUVEGARDER LES INFORMATIONS SAISIES TÉLÉCHARGER LE CERTIFICAT MÉDICAL

Certificat Médical

En revenant sur l'écran principal, et après avoir bien renseigné la partie 3, un cadre vert apparaît en bas de votre écran. Ce cadre va vous permettre de pouvoir sauvegarder les informations saisies et surtout de pouvoir télécharger le certificat médical.

Le formulaire peut être vérifié par votre Club.

SAUVEGARDER LES INFORMATIONS SAISIES TELECHARGER LE CERTIFICAT MEDICAL

Cliquer sur Télécharger le certificat médical afin de le récupérer et de l'ouvrir soit dans votre navigateur (automatique) soit via Acrobat Reader (logiciel permettant d'ouvrir un fichier PDF).



CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU RUGBY

Rappel :

L'original de ce Certificat Médical doit être remis au Club dans lequel RODRIGUEZ NOAH, né(e) le 11/10/2011, s'affilie pour la saison 2017-2018.
Une version scannée de ce Certificat Médical doit être déposée sur le formulaire d'affiliation dématérialisée du demandeur (Étape 4 du formulaire d'affiliation sur le site www.ovale2.ffr.fr).

ZONE RESERVEE AU MEDECIN

NOTE A L'ATTENTION DES MEDECINS POUR CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU RUGBY

Le Comité Médical de la FFR et ses différents experts ont rédigé le document « Visite Médicale de non contre-indication à la pratique du rugby / Aide à la consultation » que vous pouvez consulter sur le site www.ffr.fr à la rubrique : AU CŒUR DU JEU / COMITE MEDICAL / REGLEMENT MEDICAL. En cas d'interrogation, vous pouvez joindre le Président de la Commission Médicale Régionale de votre Comité ou un membre du Comité Médical de la FFR en sollicitant leurs coordonnées auprès du secrétariat médical (secretariat.medical@ffr.fr)
Pour les joueurs de plus de 35 ans, un test d'effort est fortement conseillé.

Je soussigné, atteste que RODRIGUEZ NOAH ne présente aucune contre-indication cliniquement décelable :

A la pratique du rugby éducatif

Nombre de cases cochées : 1, 2, 3, 4

NB : La non contre-indication à la pratique du rugby en compétition valide la non contre-indication à la pratique de l'arbitrage en compétition et/ou la non contre-indication à entraîner.

Aucune rature n'est autorisée

Date :
Signature et cachet du praticien

ASSURANCES

ZONE RESERVEE A L'AFFILIE

Je reconnais avoir pris connaissance sur mon formulaire d'affiliation (Étape 3 du formulaire sur le site www.ovale2.ffr.fr) :

Une fois ouvert, il vous faut d'abord enregistrer ce document sur votre ordinateur (via le menu Enregistrer sous par exemple) puis l'envoyer sur votre imprimante pour impression. C'est ce certificat qu'il vous faudra faire signer par votre médecin. Les dirigeants sont exemptés de Certificat Médical et n'ont pas besoin d'en fournir. Une fois imprimé, vous pouvez fermer ce certificat médical (enregistré sur votre ordinateur) pour revenir sur l'application OVAL-E.

Vous pouvez alors sauvegarder les informations saisies via le bouton spécifique dans le cadre vert et quitter votre dossier en fermant votre navigateur.

Une fois votre certificat signé et rempli par votre médecin, vous devez scanner (ou photographier) vos documents : certificat médical, photo, pièce d'identité (si nouvelle affiliation).

A l'aide du lien contenu dans le mail reçu de la FFR, reconnectez-vous à OVAL-E sur votre dossier et rendez-vous à directement à l'ÉTAPE 4.



ETAPE 4 : Télécharger les pièces justificatives.

ETAPE 4 : TÉLÉCHARGER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

<p>Photo d'identité *</p> <p>Autorisation de soin en cas d'accident</p> <p>Certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby *</p>	<p>Pièce à joindre au dossier (Identité) ^</p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">Sélectionner...</div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">Sélectionner...</div> <p>Certificat Médical (formulaire papier) ^</p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"><small>Ce certificat peut être imprimé à partir du bandeau blanc ci-dessous. Il est disponible à l'impression uniquement après que l'affilié ait entièrement complété l'ETAPE 3. Pour rappel, une fois imprimé et signé par le médecin et l'affilié, l'original du Certificat Medical doit être remis au Club.</small></div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;">Sélectionner...</div>
--	--

Photo d'identité : Cliquer sur Sélectionner et télécharger votre photo, idem pour Certificat médical. Pour l'Autorisation de Soins, ce n'est pas la peine puisque vous l'aurez dans le dossier d'inscription de notre école.

Dans des cas bien précis comme indiqué précédemment, il se peut que des pièces complémentaires soient demandées selon les critères saisis lors de l'inscription afin de compléter le dossier médical. Ces pièces complémentaires sont à télécharger dans l'ETAPE 5.

ETAPE 5 : DOSSIER MÉDICAL

Votre dossier ne requiert aucune pièce médicale complémentaire.

Documents à télécharger

- [Autorisation de soins](#)
- [Clearance World Rugby](#)
- [Formulaire IF Mutation Internationale](#)
- [Garantie Complémentaire - Demande d'adhésion](#)
- [Garanties d'assurances 2017-18](#)
- [Tableau des IF de l'article 661](#)

Ensuite, au niveau du club, nous recevons un message pour nous indiquer que votre dossier est prêt à être envoyé au Comité pour validation pour effectuer votre licence ou celle de votre enfant.

Pour toute question ou renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

Ecole de rugby : Severine Vivies (06 82 35 81 66) / Vincent Rodriguez (06 85 89 30 92).

Cadets Juniors : Laurent Modeste (06 09 38 32 20).

Seniors : Betty Larroque (06 09 14 14 12).